

La lutte a porté ses fruits

Grâce à votre engagement ferme pour votre convention collective, grâce à la grande volonté de faire grève parmi les salariés occupés dans les établissements hospitaliers, et grâce à la lutte infatigable du syndicat santé, services sociaux et éducatifs de l'OGBL, un accord a finalement pu être trouvé avec la fédération patronale FHL concernant le renouvellement de la convention collective de travail.

Chères, chers collègues,

Nous nous sommes battus et avons défendu toutes nos revendications et les salariés du secteur auront finalement ce qui leur est dû depuis trop longtemps.

Les points essentiels de notre nouvelle convention :

- Augmentation de la valeur du point indiciaire de 2,2% à partir du 01.01.2017
- Paiement d'une prime unique en novembre 2017, se composant de :
 - Une prime de 0,9% sur le salaire annuel de 2014
 - Une prime de 1% sur le salaire annuel de 2016
 - Une prime de 2,2% sur le salaire annuel du 1.1.2015 au 31.12.2016
- AUCUNE détérioration de l'organisation du temps de travail
- Transposition des droits du comité mixte aux délégations du personnel
- **La revalorisation des carrières dans une nouvelle grille de salaires !!!**

Ce nouveau modèle de carrières revalorisées entrera en vigueur à partir du 1.10.2017. Ceci signifie concrètement qu'à partir d'octobre, vos nouveaux salaires seront payés. Quasi toutes les carrières sont concernées.

Tous les détails y relatifs vous seront communiqués par l'OGBL dans les jours et semaines à venir.

Après des années de lutte pour la revalorisation des carrières, un an après la grande manif de plus de 9000 salariés, après que le conflit se soit pointé et se retrouve juste avant une grève généralisée du secteur hospitalier, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que toutes nos revendications concernant la revalorisation des carrières ont pu être réalisées.

Chères, chers collègues,

Soutenez l'OGBL, devenez membres.

Merci pour votre courage et votre soutien !